



DECLARATION LIMINAIRE CGT CSA FS CP MARSEILLE



Marseille le 5 Mars 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, nous prenons la parole avec gravité et détermination. Il est de notre devoir de dénoncer une situation inacceptable, qui engage non seulement la responsabilité de l'administration pénitentiaire, mais aussi celle de l'État.

L'amiante. Un mot qui résonne comme une condamnation silencieuse, un poison mortel dont les effets ne se révèlent qu'après des années d'exposition. Et pourtant, dans la SAS de Baumettes 1, nous sommes face à une omission lourde de conséquences : la sous-commission incendie n'a même pas mentionné la présence de cette substance dans le sol de l'ancienne cour de promenade !

Omission accidentelle ou volonté délibérée d'enterrer le problème ?

Nous refusons que cette question soit balayée sous le tapis, car derrière chaque pierre de ce bâtiment vétuste, derrière chaque agent qui y travaille ou y a travaillé, se cache une menace invisible, un danger silencieux qui pourrait ruiner des vies.

● LA LOI EST CLAIRE : L'ADMINISTRATION EST RESPONSABLE ●

L'article L.4121-1 du Code du travail impose à l'employeur une obligation de sécurité et de protection de la santé des travailleurs. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

L'article 121-3 du Code pénal stipule qu'une personne peut être tenue pour responsable d'une faute d'imprudence ou de négligence ayant causé un préjudice grave. Qui assumera cette responsabilité lorsque les premiers cas de maladies liés à l'amiante apparaîtront ?

Enfin, l'article R.4412-94 du Code du travail impose que toute exposition à l'amiante fasse l'objet d'un repérage et d'une évaluation, et que l'employeur établisse un document unique d'évaluation des risques (DUERP) mis à jour régulièrement. Où est ce document ? Où sont les mesures de protection ?

C'EST UN BÂTIMENT À RECONSTRUIRE, PAS À BRICOLER !

Nous ne nous contenterons pas de simples mesures correctives !

Nous ne nous contenterons pas d'un énième plan de « mise en conformité » qui ne règlera rien sur le fond !

La SAS est vétuste, elle est dangereuse, et elle doit être reconstruite !

Le choix de l'inaction est criminel. Pendant que certains établissements pénitentiaires bénéficient de rénovations ou de nouvelles infrastructures, la SAS reste un vestige du passé, un bâtiment hors norme, insalubre et désormais contaminé.

Pourquoi l'administration joue-t-elle la montre au lieu d'apporter de vraies solutions ?

Pourquoi la DISP ne met-elle pas ce sujet en priorité alors que les risques sont avérés ?

Pourquoi l'État abandonne-t-il ses agents en les exposant à un danger invisible, mais mortel ?

NOUS DEMANDONS DES ACTIONS IMMÉDIATES :

✅ Un recensement exhaustif de tous les agents ayant travaillé dans la SAS B1 ces 30 dernières

années, avec l'établissement d'un certificat de présence sur site, indispensable pour leur suivi médical et la reconnaissance de pathologies éventuelles.

✅ La réalisation immédiate d'une étude approfondie sur la présence d'amiante, avec des analyses complètes et transparentes.

✅ La reconnaissance officielle de la vétusté et de l'inadaptation de ce bâtiment, suivie d'un engagement clair de reconstruction, à l'image du modèle de Toulon.

✅ L'arrêt de toute politique de rafistolage et de mesures superficielles, au profit d'un véritable projet de sécurisation et de modernisation des lieux.

SANS ACTION, NOUS PRENDRONS NOS RESPONSABILITÉS

Que chacun mesure bien ce qui se joue aujourd'hui.

Si l'administration persiste dans son mutisme et son immobilisme, nous prenons nos responsabilités et nous alertons les médias, les parlementaires et toutes les instances concernées.

Nous refusons que la vie des agents soit mise en danger à cause d'une inaction coupable.

Nous refusons que les drames sanitaires du passé se répètent dans l'indifférence.

Nous refusons que les décisions soient dictées par la facilité au détriment de la sécurité.

Car la santé des agents ne peut pas être une variable d'ajustement.

Car chaque jour de retard est un risque supplémentaire pris sur la vie des personnels.

Monsieur le Président, cette question ne disparaîtra pas. Nous ne lâcherons rien.

L'administration doit agir. Et elle doit le faire maintenant.

✊ Pour la santé et la sécurité des agents, pour la vérité, pour la justice. ✊